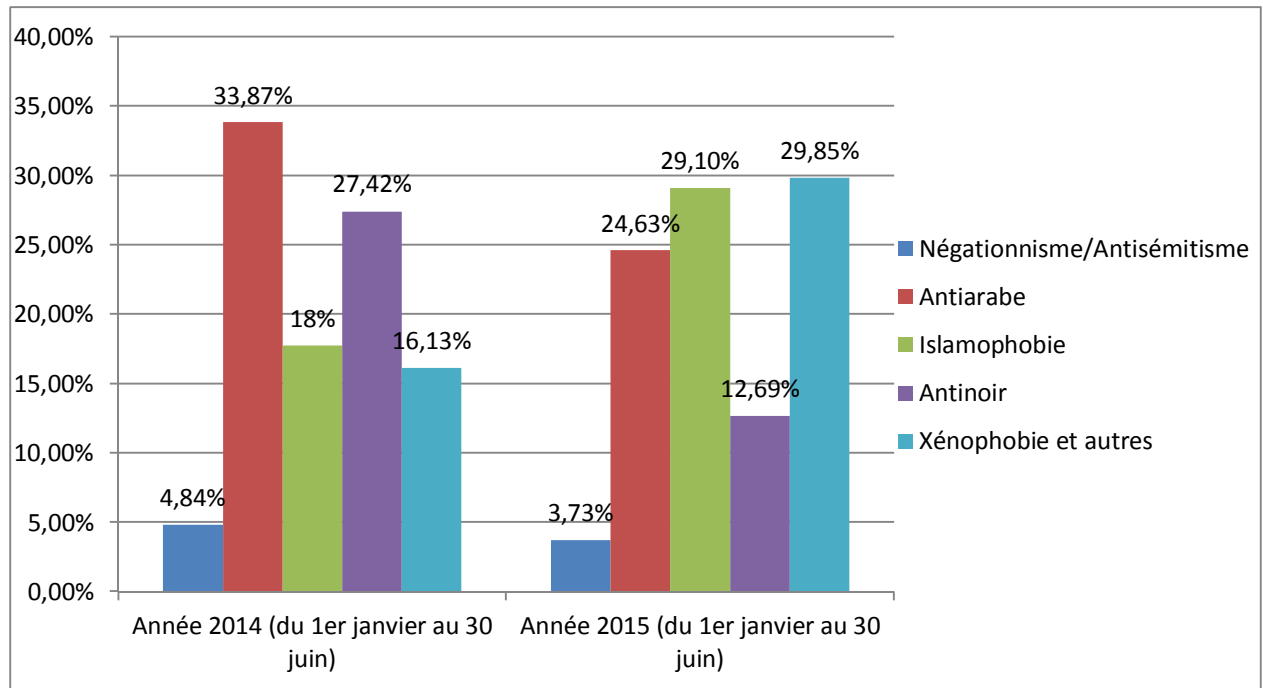


Pour les six premiers mois de l'année 2014, le service juridique du MRAX a ouvert 55 dossiers. Tandis que, pour la même période en 2015, 125 dossiers ont été ouverts. La différence entre ces deux années est significative. Elle peut s'expliquer par l'augmentation des actes à caractère raciste en général, mais également par le regain de confiance des usagers qui s'adressent de plus en plus au service juridique.

Graphique établissant une évolution comparative des dossiers en fonction de leur fondement pour les six premiers mois des années 2014 et 2015 :



Ce graphique nous renseigne sur les 55 dossiers ouverts les six premiers mois de 2014 et les 125 qui l'ont été en 2015. Les résultats sont exprimés en pourcentage, proportionnellement au nombre de dossiers ouverts. En d'autres termes, sur les 55 dossiers des six premiers mois de 2014, 27,42% dénonçaient des actes « antinoirs ». Alors que pour ce qui est de la même période en 2015, sur les 125 dossiers, cette proportion ne s'élève « qu'à » 12,69%.

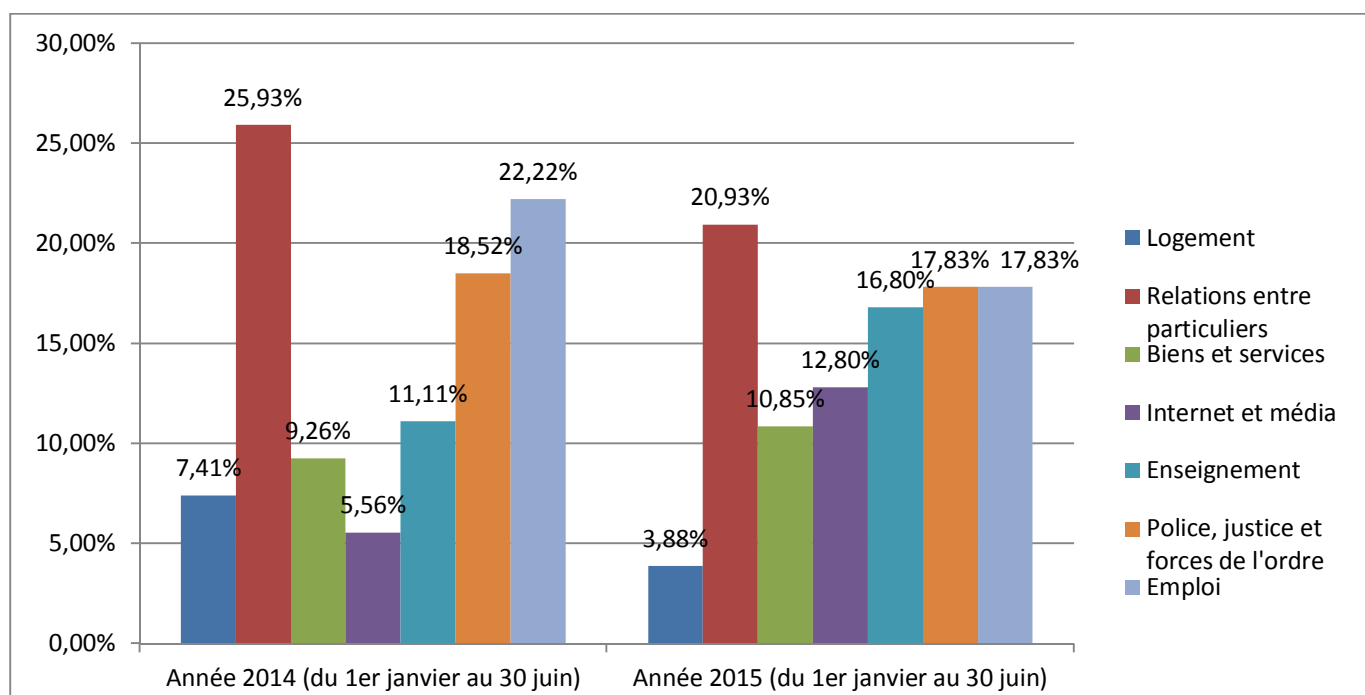
De manière générale, les actes islamophobes et antiarabes représentent une grande proportion des dossiers ouverts. On observe une augmentation des dossiers ayant pour fondement l'islamophobie durant l'année 2015 et la tendance inverse pour les dossiers antiarabes. Les actes antisémites sont, quant à eux, également en très légère diminution.

Enfin, il convient de pointer, pour les six premiers mois de l'année 2015, la nette augmentation du nombre de plaintes concernant des actes antiblancs, antiroms ou encore antibelges, ceux-ci étant repris dans le fondement « xénophobie et autres ».

Tableau établissant le nombre de demandes en fonction de leur fondement¹ :

Fondement	Nombre pour les six premiers mois de 2014	Nombre pour les six premiers mois de 2015
Négationnisme / Antisémitisme	3	5
Antiarabe	21	33
Islamophobie	11	39
Antinoir	17	17
Autres	10	40

Graphique établissant une évolution comparative des dossiers en fonction des domaines concernés pour les six premiers mois des années 2014 et 2015 :



De manière générale, les relations entre particuliers telles les relations de voisinage sont les cas les plus touchés, suivis des domaines de l'emploi et des violences policières.

¹ Certains dossiers sont ouverts sous un double fondement (par exemple : antiarabe-islamophobie), ce qui peut expliquer que le total des dossiers repris dans ce tableau excède le nombre de dossiers annoncé.

Tableau établissant le nombre de demandes en fonction des domaines concernés² :

Domaines	Nombre pour les six premiers mois de 2014	Nombre pour les six premiers mois de 2015
Logement	4	5
Relations entre particuliers	14	27
Biens et services	5	14
Internet et médias	3	16
Enseignement	6	21
Police, justice et forces de l'ordre	10	23
Emploi	12	23

² Certains des dossiers concernent deux domaines différents (par exemple : un problème de voisinage suite auquel la police a été appelée, un tel dossier aura pour domaine les relations entre particuliers et les violences policières), ce qui peut expliquer que le total des dossiers repris dans ce tableau excède le nombre de dossiers annoncé.